

***Direction Générale des Services***

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,  
Le 27 février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 février 2025 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 06 mars 2025*

-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Emmanuelle GUILLAIN, Sana EL AMRANI, Clémentine NOUQUERET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Sabine HONORE, Bruno DUQUESNOY, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX pour les délibérations 3, 6, 8, 10 et 14, Chantal LAHARNAR, Conseillers,

Karima CHOUIA Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER

Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Philippe SIBILLE

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Guillaume BOCQUET ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT

**RETARDS EXCUSES**

Christelle DUTRIAUX : Arrivée à 19h15

Absente pour les votes du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 ainsi que pour les délibérations 1, 2, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 13 ,15 ,16 et 17.

**DEL/2025/FI/3  
EXERCICE BUDGETAIRE 2025  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers de différentes thématiques.

Considérant la délibération n°DEL/2024/FI/118 en date du 18 décembre 2024, qui a acté les subventions à verser aux associations en 2025,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau annexé des subventions versées en 2024 ; les montants prévus pour l'année 2025 restant inchangés,

Il convient aujourd'hui d'acter le tableau corrigé des subventions à verser en 2025.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 3 février 2025,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les subventions aux associations reprises dans le tableau annexé,
- D'autoriser à verser lesdites subventions,
- D'autoriser à prévoir les crédits au budget.

Comme suit :

Considérant la prévention des conflits d'intérêt et conformément à la règle de participation aux votes qui a été présentée en préambule de la délibération relative aux subventions aux associations,

La subvention n°4.1 à l'association AISE a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur DUQUESNOY et Madame Ghislaine BUYCK n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.7 à l'association Centre Social 3 Villes a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK) et Monsieur Kamel MATHOUR (déport au profit de Pascal NYS) n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.8 à l'association Espace de Vie Saint Exupéry a été adoptée à 28 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Philippe SIBILLE (déport au profit de Ghislaine BUYCK) n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.9 à l'association SIAVIC a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Thérèse NOCLAIN et Madame Ghislaine BUYCK n'ayant pas pris part au vote

La subvention n°4.17 à l'association Image et Pensée a été adoptée à 25 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Messieurs Jean François LECLERCQ, Guillaume BOCQUET, Mesdames Blandine LEPLAT, Emmanuelle GUILLAIN, Chantal LAHARNAR, Fatima KARRAD n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.27 à l'association PAUSE ET PARTAGE pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.28 à l'association ACTIGYM a été adoptée à 30 voix pour et 1 voix contre (Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Jacques DUPONT et Madame Blandine LEPLAT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.32 à l'association HEM HANDBALL CLUB a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Chrystelle DUTRIAUX n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.35 à l'association Hem Badminton a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Barbara RUBIO COQUEMPOT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.41 à l'association La Vaillante a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Jean Adrien MALAIZE n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.43 à l'association Olympic Hémois a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Messieurs Kamel MATHOUR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.45 à l'association Office Municipal des Sports a été adoptée à 24 voix pour et 1 voix contre (Mathilde LOUCHART) ; Messieurs Thibaut THIEFFRY, Guillaume BOCQUET, Kamel MAHTOUR, Saïd LAOUADI, Etienne DELEPAUT (déport au profit de Pascal NYS), Jacques DUPONT, Mesdames Emmanuelle GUILLAIN et Karima CHOUIA n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.46 à l'association Pétanque club a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Sabine HONORE et Monsieur Etienne DELEPAUT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.50 à l'association Vélo Club de Hem a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Guillaume BOCQUET n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.56 à l'association Ainsi Danse a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Laurent PASTOUR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.58 à l'association Bien Vivre à Hem a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Emmanuelle GUILLAIN, Monsieur Jean-François LECLERCQ (déport au profit de Pascal NYS), n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.62 à l'association Fraternelle Anciens Combattants a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Jean-François LECLERCQ n'ayant pas pris part au vote

La subvention n°4.64 à l'association Hem Ville d'Europe a été adoptée à 25 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Mesdames Sabine HONORE, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Emmanuelle GUILLAIN, Ghislaine BUYCK, Thérèse NOCLAIN, Monsieur Jean-François LECLERCQ (déport au profit de Pascal NYS), n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.69 à l'association IMAGINATION a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur LAHARNAR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.70 à l'association SCULPT' HEMOIS a été adoptée à 30 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Anne DASSONVILLE n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.80 à l'Association Potagers de la Diversité a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Etienne DELEPAUT et Madame Ghislaine BUYCK n'ayant pas pris part au vote.

La subvention n°4.87 à l'Association Ordinat'Hem a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Bruno DUQUESNOY, Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK), n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.88 à l'Association des Jeunes des Trois Fermes a été adoptée à 29 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART) ; Madame Fatima KARRAD (déport au profit de Ghislaine BUYCK) et Monsieur Kamel MATHOUR (déport au profit de Pascal NYS), n'ayant pas pris part au vote,

Les autres subventions n°4.2 à 4.6, n°4.10 à 4.16, n°4.18 à 4.26, n°4.29 à 4.31, n°4.33 à 4.34, n°4.36 à 4.40, n°4.42, n°4.44, n°4.47 à 4.49, n°4.51 à 4.57, n°4.59 à 4.61, n°4.63, n°4.65 à 4.68, n°4.71 à 4.79, n°4.81 à 4.86, n°4.89 à 4.92 ont quant à elles, été adoptées à 31 voix pour et 2 voix contre (Jacques DUPONT et Mathilde LOUCHART).

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

